

SERVICE ENFANCE & LOISIRS DE BARENTIN
ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 A 17 ANS – PERIODE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE À DECEMBRE 2025
ATTENTION : UNIQUEMENT SUR LE PORTAIL FAMILLE : <https://ville-barentin.portail-familles.app>

1/ De nouvelles inscriptions sont proposées

Capacité totale maximale d'accueil 284 enfants.

POULBOT (avenue Georges) Ouvert le mercredi Enfants de 3 et 4 ans : 25 places	PÔLE 10-15 10-15 ans <i>(allée des vergers)</i> <i>Parking face au « Maillon Normand » et « ASPEN »</i> Ouvert le mercredi Enfants de 10/13 ans : 45 places Enfants de 14/15 ans : 15 places	Pôle Animation Jeunesse 11-17 ans <i>(rue du château)</i> Ouvert du lundi au samedi 39 places Accueil libre - Adhésion sur dossier d'inscription. Valide pour toute l'année scolaire 2024-2025
ORMEAUX (rue Ambroise Paré) Ouvert le mercredi Enfants de 5 ans : 30 places Enfants de 6/7 ans : 65 places Enfants de 8/9 ans : 65 places		

Accueils

Pour cette période les accueils de loisirs :

- POULBOT, ORMEAUX et PÔLE 10-15 seront ouverts **uniquement les mercredis du 3 septembre au 17 décembre 2025.**
- PÔLE ANIMATION JEUNESSE sera ouvert **du lundi 8 septembre 2025 au 28 Aout 2026** *(inscription annuelle).*

Horaires

- **POULBOT, ORMEAUX et PÔLE 10-15** : Accueil à la journée
Garderies : 7h30-8h30 et 17h-18h30 - Accueils de loisirs : 8h30-17h
- **PÔLE ANIMATION JEUNESSE** : Accueil libre
le mercredi : 13h30-18h30 / le samedi 13h30-18h

Fiche sanitaire

Pour que votre enfant puisse être accueilli, il faut fournir obligatoirement :

- **Quels documents ?**
 - La fiche sanitaire, qui sera valable de juillet 2025 à juin 2026.
 - La photocopie des vaccins
 - L'autorisation de droit à l'image
- **Quand ?** au plus tard le premier jour de fréquentation
- **Où ?** directement à l'accueil de loisirs de votre enfant.

Sans ces documents, votre enfant ne pourra pas être accueilli aux centres de loisirs.

De juillet 2025 à juin 2026, la fiche sanitaire sera VERTE (fiche cartonnée non dématérialisée). Vous pourrez retirer un exemplaire de cette nouvelle fiche sanitaire soit au guichet du service enfance, soit aux accueils de loisirs.

Si votre enfant aura fréquenté l'accueil de loisirs POULBOT ou LES ORMEAUX durant l'été 2025, vous n'avez pas besoin de renouveler sa fiche sanitaire.

Transport : UNIQUEMENT POUR LE PÔLE ANIMATION JEUNESSE

Un transport par navette pourra être assuré

1. Arrêt salle Armstrong : 13h35 Aller / À partir de 18h30 Retour
2. Arrêt place du Cdt Duboc : 13h40 Aller / À partir de 18h35 Retour
3. Arrêt école Fontenelle : 13h45 Aller / À partir de 18h40 Retour

↓ La suite du message ne concerne que les accueils POULBOT/ORMEAUX/PÔLE 10-15 ↓

2/ Calendrier des inscriptions

- **EN LIGNE POUR TOUTES LES FAMILLES** (la totalité des places seront mises en ligne)
Inscriptions en ligne (<https://ville-barentin.portail-familles.app>)
du samedi 21 juin 2025 - 9h00 au lundi 23 juin 2025 - 23h00
- **AU GUICHET (places restantes à la suite des inscriptions en ligne)**
Inscription au guichet de la régie à partir du vendredi 27 juin 2025

3/ Confirmation de l'inscription & liste d'attente

Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée en priorisant les familles domiciliées à Barentin.

Dans la limite des places disponibles par tranche d'âge, les demandes d'inscription seront étudiées par fratries.

À la suite des pré-inscriptions en ligne, votre enfant sera **définitivement inscrit qu'après confirmation de la régie enfance par mail** (*Vous pourrez également retrouver le résultat de votre demande de pré-inscription sur votre portail famille au plus tard le 26 juin 2025*).

En cas de réponse négative aux demandes d'inscription, il appartient à chaque famille de demander son inscription sur la liste d'attente en complétant le formulaire via le lien mis à disposition sur le portail famille.

Il convient de compléter entièrement un formulaire par enfant.

Vous recevrez ensuite un double de ce formulaire valant confirmation de réception par la régie.

Si des places venaient à se libérer, vous seriez contacté par mail.

Les familles qui ne répondraient pas aux sollicitations (même négativement), se verront retirées de la liste d'attente au-delà de 3 messages sans réponse.

4/ Absences

À compter de 3 absences **non signalées par écrit à la régie enfance** sur une même période, l'ensemble des réservations de cette période sera annulé.

5/ Annulations

Vous pouvez annuler une réservation sans frais, jusqu'au mercredi précédent chaque mercredi.

Au-delà de ce délai, toute réservation sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical à fournir à la régie avant la fin du mois concerné).